

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 mai 2008**

**Tous les Conseillers sont présents**

**Ordre du jour :**

- **Bien présumé sans maître,**
- **Conseil d'Administration du CCAS,**
- **Comités consultatifs,**
- **Compte rendu Commission des travaux,**
- **Ligne de trésorerie,**
- **Cartographie enjeux PPRI,**
- **Plan communal de sauvegarde – iode,**
- **Rappel sur les modalités de débroussaillage,**
- **Questions diverses.**

**BIEN PRESUME SANS MAITRE**

Monsieur le Maire indique que la procédure d'acquisition de la propriété DOMERGUE Marius a été relancée.

L'enquête préalable, déjà effectuée en 1998, a été, à nouveau, réalisée sans aucun autre renseignement sur le propriétaire.

De plus, le service des Domaines nous a fait savoir qu'aucune succession vacante n'était ouverte, à ce jour, au nom de cette personne.

La Commission communale des Impôts Directs sera consultée, pour avis, dès sa nomination par le Directeur des Services Fiscaux, puis un arrêté sera pris constatant que les biens appartiennent à une personne identifiée mais disparue sans laisser de représentant et qui ne sont pas devenus la propriété d'une autre personne.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation légale d'instaurer un Centre Communal d'Action Sociale sur la commune. Le CCAS est un établissement public communal géré par un Conseil d'Administration. Le Maire est Président de droit de ce CA.

Outre son Président, le Conseil d'Administration est composé de quatre membres issus du Conseil Municipal et de quatre membres impliqués dans l'animation sociale de la commune.

Sont élus :

- pour les représentants du Conseil Municipal :

Ø FLOQUET Nicole  
Ø AMALRIC Valérie  
Ø MAURIN Patrick  
Ø FRANCOIS Christel

- pour les représentants extérieurs au Conseil Municipal

Ø VASCO PEREIRA Valérie  
Ø GRANDON Maurice  
Ø BARONI Lydie  
Ø MAURIN Aurélie

Le Conseil d'Administration du CCAS sera convoqué fin juin / début juillet pour un premier contact de ses membres.

### **COMITES CONSULTATIFS**

Monsieur le Maire indique que douze candidatures ont été déposées en Mairie afin de participer aux Comités consultatifs.

Le Conseil Municipal décide de créer un Comité consultatif, composé de toutes les personnes qui en ont fait la demande par écrit.

Les Commissions communales inviteront les membres du Comité, selon la spécificité de chacun, lors de réunions de travail.

### **COMPTE RENDU COMMISSION DES TRAVAUX**

La commission travaux s'étant réunie, l'adjoint délégué fait un compte rendu des ouvrages en cours :

- relance de l'architecte pour le chantier du temple (complément dossier DGE)
- contact avec l'ONF pour déterminer le programme d'actions prévues dans la forêt communale pour l'exercice 2008,
- contact avec Monsieur BOUSQUET, responsable de l'Unité Territoriale d'Alès, pour des travaux à entreprendre sur le CD7.
- contact avec l'entreprise Canonge & Biallez pour la réalisation des aménagements décidés sur le réseau EP,

### **LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire indique avoir été contacté par la Caisse d'Epargne LR afin de décider si la ligne de trésorerie ouverte auprès de leur établissement allait être renouvelée ou non.

Devant le montant peu élevé des dépenses d'investissement prévues pour cet exercice, le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler cette ligne de crédit et charge Monsieur le Maire d'en informer l'organisme bancaire.

### **CARTOGRAPHIE ENJEUX PPRI**

Monsieur le Maire rappelle la première cartographie reçue concernant le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et plus particulièrement les aléas.

Une réponse avait été faite au service instructeur de ce dossier afin de contester le classement de certaines zones.

Une seconde carte vient d'arriver en Mairie, elle concerne les enjeux.

Une réunion de travail sera programmée rapidement afin d'examiner l'impact de cette nouvelle cartographie sur le développement de la commune.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – IODE**

Devant le risque présenté par la proximité d'installations nucléaires, Monsieur le Préfet du Gard a décidé, par arrêté du 4 janvier 2007, la mise en place d'un plan de défense civile pour la gestion et la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident majeur.

Cela se répercute sur la commune par la nécessité d'élaborer un plan communal de sauvegarde qui fixera le déroulement des opérations à mener en cas d'accident radiologique.

Cette mise en place sera dirigée par la Commission « environnement » qui se réunira d'ici peu.

## **RAPPEL SUR LES MODALITES DE DEBROUSSAILLAGE**

Benoît EKEL fait un compte rendu de la « journée de sensibilisation à la prévention des incendies de forêt » organisée par le Conseil Général du Gard, à Sumène, le 20 mai 2008.

Monsieur le Maire profite de cet exposé pour demander à la commission « communication » de diligenter une information sur ce sujet, à l'attention des habitants de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Recensement 2009**

Monsieur le Maire indique que les chiffres officiels du recensement 2004 seront connus en décembre 2008, cependant qu'en 2009 une nouvelle campagne de cinq ans débutera.

Notre commune sera donc recensée du 15 janvier au 14 février 2009.

Il conviendra de désigner pour le mois de septembre le coordonnateur communal ainsi que les agents recenseurs.

### **Syndicats Intercommunaux**

Les différents délégués aux Syndicats Intercommunaux font un compte rendu des dernières assemblées générales.

### **Réunion des Présidents d'Associations**

Patrick MAURIN indique avoir reçu, avec Monsieur le Maire et Monsieur le premier adjoint, l'ensemble des Présidents d'Associations afin de fixer le calendrier des festivités.

### **Nouvelle station d'épuration**

Sébastien BRUJAS, adjoint délégué aux travaux, rappelle qu'une des conclusions du schéma directeur d'assainissement réalisé sur la commune confirme l'insuffisance de la station d'épuration.

Il convient donc d'engager des études préalables qui permettront d'élaborer les dossiers techniques et réglementaires de la future STEP.

Après délibération, le Conseil Municipal décide donc d'approuver le devis présenté pour la réalisation de ces études et de demander des aides financières au Département et à l'Agence de l'Eau.

Tout pouvoir est également donné à Monsieur le Maire afin de signer les pièces se rapportant au projet.

### **Délibération**